

SOMMAIRE

- Edito du 1^{er} Secrétaire
- Pour l'Europe des citoyens
- Convention salle Olympe de Gouge
- Le harcèlement scolaire
- Nouvelles de Montpellier
- Finances et restrictions budgétaires
- Mémoire de mineurs
- Interview de Guillaume LACROIX
- Bulletin d'adhésion 2024
- Bulletin de don 2024

BREAKING NEWS

Le président Macron se sert de l'IVG pour redorer son blason.

Salon de l'agriculture: Un président et des politiciens malmenés !

ELECTIONS EUROPEENNES

Guillaume LACROIX le 10 avril 2024 à partir de 18h30, salle des fêtes de Souchez, rue Jean Jaurès.

Présence souhaitée.

LA VOIX DES CITOYENS

LE JOURNAL DE LA FRANCE REPUBLICAINE ET CITOYENNE

L'EDITO DU 1^{ER} SECRETAIRE

9 juin 2024 : ELECTIONS EUROPEENNES



Les raisons de notre choix :

Le 28 février dernier, après avoir consulté l'ensemble de nos délégués par département et recueilli l'avis de nos adhérents, nous avons décidé d'apporter notre soutien à la liste emmenée par Guillaume LACROIX. Président du P.R.G. (Parti radical de Gauche).

Le résultat du vote vous a été communiqué et c'est à une écrasante majorité qu'a été également convenu de préciser que nous ne serions pas représentés sur cette liste. Cette liste ouverte et clairement orientée à Gauche reprend beaucoup des thèmes qui nous sont chers quant à l'orientation qui doit être donnée à l'avenir politique de l'union européenne.

Il faut repenser fondamentalement les critères de fonctionnement de cette EUROPE qui déçoit tellement dans les pays membres et fait ainsi le jeu de l'extrême droite. NOTRE SOUTIEN sera clair et sans aucune ambiguïté !

Il faut repenser l'EUROPE : la France a besoin de l'EUROPE ; L'EUROPE a besoin de la France.

Le choix de la raison :

Après la trahison du Parti socialiste aux sénatoriales, être absents du débat européen eut été une faute.

La volonté de Guillaume LACROIX, son talent d'orateur engagé, offraient des perspectives intéressantes mais parce que nous sommes sérieux et loyaux il nous fallait plus qu'un arrangement électoral pour que nous participions à cette liste.

Un travail de fond s'imposait. Nous n'étions pas partisans d'un accord sans lendemain, c'est pourquoi nous participerons à l'élaboration d'un programme commun pour une EUROPE démocratique, respectueuse des cultures de son territoire, unie pour résister aux ambitions de ceux qui menacent son économie, son indépendance, son rôle dans le monde.

Alors, le 9 juin nous voterons et appellerons à voter pour la liste emmenée par Guillaume LACROIX sans réticence et sans hésitation avec la promesse de continuer à travailler ensemble pour un AVENIR meilleur en France et en EUROPE.

Jean-Marie ALEXANDRE

Très bientôt un nouveau site (en construction) vous permettra de suivre notre actualité.



Pour l'Europe des citoyens

Par Yvon LEJEUNE

DONNER UNE NOUVELLE FORCE À LA GAUCHE

La plupart des lois et des règles qui s'appliquent en France sont décidées par les technocrates de la Commission de Bruxelles qui agissent sans réel contrôle du parlement européen et ceci depuis l'adoption du traité de Lisbonne.

Les élections européennes sont d'une importance capitale pour les conditions de vie des citoyens Français.

Le recours est dans la volonté des citoyens de reprendre en mains leur destinée rejetant le fédéralisme que les peuples d'Europe refuseraient si la question leur était clairement posée.

Nous voulons une organisation européenne originale qui, au lieu d'enfermer les nations les invitera à la coopération et à la mise en commun de ce qu'elles ont de meilleur.

Prendre en compte les nations, c'est prendre en compte les citoyens et refuser leur soumission à un empire technocratique et financier.

Voilà pourquoi nous proposons une construction de type confédérale.

Comme en Suisse, le moment est venu de faire surgir sur la scène politique française une force neuve capable de proposer au pays un nouveau cap et à l'Europe, une organisation basée sur la volonté des citoyens.

POUR L'EUROPE DES CITOYENS

NON A L'EUROPE DE L'ARGENT ET DU CHOMAGE !

Préférons la liberté des citoyens à celle des capitaux !
Rendons aux nations le droit de décider de leur avenir.

Disons NON

- A la concurrence sauvage du « tout libéralisme »
- Aux diktats de la Banque européenne de Frankfort qui est « faussement indépendante ».



CONTROLONS LA TECHNOCRATIE

La démocratie c'est quand les citoyens décident. Or :

- La Commission européenne (28 technocrates) agit sans contrôle du Parlement européen.
- Elle a cédé devant les Américains et les Chinois dans toutes les négociations commerciales
- Les parlements nationaux (élus par le suffrage universel) doivent s'incliner devant les technocrates qui décident de tout (périodes de chasse, qualité des fromages...).

CHANGEONS LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Renversons les priorités : l'Emploi plutôt que la Monnaie

- L'Europe doit lancer des politiques communes de développement économique au lieu de s'abandonner au « Marché ».
- L'Europe doit défendre ses productions industrielles, agricoles ou de services et leurs travailleurs en instaurant la « préférence communautaire » : **NE PAS SE LAISSER ENVAHIR PAR DES PRODUITS QUE L'ON PEUT FABRIQUER CHEZ NOUS.**

POUR L'EUROPE DES NATIONS CITOYENNES

Pour que la construction européenne reçoive l'adhésion de tous :

- Il faut instaurer l'Europe de la justice sociale en alignant les droits des travailleurs par le haut !
- Les gains de productivité doivent profiter aux travailleurs (baisse progressive et par secteur du temps de travail avec maintien du salaire).
- La diversité historique des nations fait la richesse de l'Europe : c'est dans leur cadre que les citoyens s'expriment. Sauvegardons leur identité, respectons leurs volontés, rendons la parole aux citoyens.
- Pour une construction européenne équilibrée, et non dominée par la seule Allemagne, il faut une France forte, entreprenante, républicaine et laïque !

POUR UNE EUROPE SOCIALE

Parler d'Europe sociale alors que le traité de Maastricht est en vigueur est une tromperie démagogique.

- Le libéralisme attaque au premier chef les formes de citoyenneté républicaine telles qu'elles existent en France.
- Le libéralisme conteste la notion de service public.
- Il faut défendre la législation sociale la plus avancée.
- Pénaliser les délocalisations qui choisissent le pays du moins disant social.
- Mettre en œuvre la solidarité entre salarié dans le cadre européen.

Yvon Lejeune

CONVENTION SALLE OLYMPE DE GOUGE LE 10 MARS - Discours

Par Guillaume ALEXANDRE



Chers amis chers camarades,

M'exprimer ici, dans cette salle Olympe de Gouge, dans ce 11ème arrondissement de Paris me renvoie à une époque où officiait ici notre camarade Georges Sarre auquel je ne peux m'empêcher de penser et avec son souvenir, celui des combats que nous avons pu mener durant des décennies. Cette mairie du 11ème, je l'ai bien connue et l'écho des voix qui s'exprimaient à l'époque, les sujets qui faisaient notre actualité sont encore dans ma mémoire.

Nous étions à la veille du référendum sur l'union européenne, qui aboutirait au traité de Lisbonne. Et face au déferlement médiatique inédit, nous contestions cette proposition d'orientation décisive de la construction européenne, sujet qui s'avéra à juste titre si clivant pour l'ensemble de la gauche, surtout après le camouflet à la démocratie que fut la ratification parlementaire, trois ans plus tard.

Que n'avons-nous pas dénoncé la perte de souveraineté, l'absence de légitimité démocratique du fonctionnement européen, milité contre un traité dont on devinait le fondement néo-libéral sur la base de son dogme de la concurrence libre et non faussée, pourfendu la paralysie institutionnelle qu'entraînerait la règle de l'unanimité, renvoyant la politique étrangère à une belle utopie, d'autant plus inaccessible que parallèlement l'outil militaire se dissolvait inexorablement au niveau des Etats, ceux-ci engrangeant les « dividendes de la paix ». Les plus téméraires imaginaient même, sur les bases des critiques de Maurice ALLAIS, prix nobel d'économie, revenir sur le fonctionnement de l'Union monétaire, dans la foulée d'une victoire du non au référendum.

Vingt années sont passées et il serait illusoire de tirer un bilan de celles-ci en quelques minutes. De même qu'il serait illusoire d'appliquer nos réponses aux problèmes de l'époque à la situation d'aujourd'hui.

Cependant nous tomberons sans doute d'accord pour affirmer que notre attente quant à l'avenir de notre Nation, se conjugue avec le progrès du genre humain. Et cela ne peut se faire au détriment de ce qui constitue l'essence même du bien commun et ce qui compte pour nous : la possibilité pour chacun de trouver son bien être via l'accès au travail digne et porteur de sens dans un environnement maîtrisé et respecté ; confiant dans la capacité économique du pays, imaginant une Education émancipatrice pour ses enfants, promesse d'ascension sociale.

Et nous serons certainement à l'unisson pour dire que cette illustration de nos attentes est bien loin aujourd'hui de notre réalité.

Notre pays va mal, l'Europe d'inspiration néo-libérale a démontré ses limites sur bien des sujets :

- Il y aurait beaucoup à dire sur l'épisode de la gestion de la dette grecque, il y a quelques années.

- Plus proche de nous, pouvons-nous nous réjouir de la faiblesse de cette Europe lors de la crise COVID, quand dans les premiers temps chacun fermait ses frontières (Chengen) et y allait de sa surenchère pour obtenir des masques ?

- Et pensez-vous que nous sommes en capacité d'assurer notre défense collective face à la Russie, ou tout autre agresseur d'ailleurs ? Dans un contexte où l'on peut légitimement s'interroger sur la solidité de notre allié américain s'il prend les traits du candidat républicain ?

Ces sujets comme d'autres ont marqué les esprits au fil du temps et si nous sommes de gauche, si nous voulons encore avoir l'écoute des classes moyennes et populaires, il nous faut apporter des réponses.

Puisque le choix de l'Europe s'impose à nous comme une évidence, il nous faut proposer, même si le débat de cette élection nous est présenté comme polarisé, confisqué, au point de se réduire à un duel au lieu de permettre l'expression des voix et des avis, dans le respect de la démocratie et de nos principes républicains.

Proposer à notre électorat naturel une nouvelle construction européenne, capable de répondre aux attentes des peuples comme aux défis internationaux.

Cela passe, selon nous et sans être exhaustif :

- Par une BCE à qui l'on ne demande plus seulement de juguler l'inflation, mais également d'agir pour l'emploi et la croissance

- Par des services publics répondant aux attentes légitimes de nos concitoyens

- Par une fiscalité harmonisée entre les états membres (cf les bénéfices récents du CAC 40 (154 Mds))

- Par une protection sociale commune

- Par la montée en puissance d'une défense capable d'agir dans un cadre otanien, tout en renforçant ses capacités propres pour pouvoir agir seule, le cas échéant.

Ces objectifs nous semblent à la fois si essentiels et si compliqués à mettre en œuvre. Ils impliquent certainement d'envisager à terme une Europe à plusieurs vitesses, plus intégrée pour certains états.

Dans tous les cas, cela impose une révision des traités européens.

Dans un contexte où l'extrême droite est en passe de prendre le pouvoir dans notre pays et où les communicants qui nous servent piteusement de gouvernement ne font plus illusion, nous nous retrouvons dos au mur. Il est temps d'avoir de l'audace dans nos ambitions, pour la France, pour l'Europe.

Nous sommes le 10 mars, et dans le pays des gueules noires d'où je viens on commémore la date de la catastrophe de courrières qui fit près de 1100 morts en 1906. Des mouvements sociaux suivirent et dans la foulée, le gouvernement consacra le repos dominical. Il serait bon que nous ne passions pas par des catastrophes avant que de voir émerger un monde meilleur.

C'est pour cela que nous encourageons la campagne de Guillaume Lacroix qui va à la bataille des européennes le 9 juin prochain.

C'est pour cela que nous croyons en la capacité de rassemblement et d'action de la Convention, emmenée par Bernard Cazeneuve, pour tracer un chemin d'avenir pour la France.

Guillaume ALEXANDRE

LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Par Sabine VAN HEGHE

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE DOIT ÊTRE L'AFFAIRE DE TOUS

Sénatrice MDC du Pas-de-Calais de 2017 à 2023, Sabine VAN HEGHE a présidé une mission d'information sénatoriale sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement et continue son combat contre ce fléau.



La VDC : En quoi a consisté votre Mission d'Information ?

SVH : Partant du constat qu'un jeune sur 10 est victime chaque année de harcèlement et/ou de cyberharcèlement et qu'une vingtaine de suicides d'adolescents sont à déplorer chaque année, le Sénat a délégué cette instance composée de sénatrices et sénateurs issus de tous les groupes politiques, en m'en confiant la présidence.

La mission d'Information a duré 6 mois durant lesquels nous avons auditionné tous les acteurs en liens avec cette question : parents de victimes, associations, justice, police, éducation nationale, réseaux sociaux.

Un rapport a été produit, qui a dégagé 35 propositions, toutes applicables rapidement et de manière réglementaire, c'est à dire sur simple décision du ministère, sans passer par une Loi. (*Le rapport et les séances de la MI sont visibles et consultables sur le site du Sénat*)

La VDC : Depuis ce travail et ce rapport, avez-vous constaté des avancées ?

SVH : Aucune de nos préconisations, pourtant simples et rapides à appliquer n'ont été prises en compte. Le rapport a pourtant été remis en mains propres à Jean-Michel Blanquer et Pap N'Diaye, Ministres de l'Éducation Nationale.

Quant aux déclarations de Gabriel Attal à la rentrée dernière, même si elles ont été bienvenues, n'ont jamais fait référence à ce rapport ni au programme pHARe (un plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement mis en place dans les écoles et collèges et généralisé aux lycées depuis 2023) et sont retombées comme un soufflé !

J'ai l'impression qu'on superpose des « mesurette » au lieu de prendre ce problème à bras le corps avec des actions concrètes, rapides et efficaces.

Beaucoup de communication, beaucoup d'annonces, rien qui s'ensuit vraiment !

La VDC : Pouvez-vous donner quelques exemples de ces mesures facilement et rapidement applicables ?

SVH : La diffusion de la communication sur les numéros d'urgence et des référents à contacter sur les espaces numériques de travail et par affichage dans les établissements était la proposition la plus simple à appliquer !! Ce n'est pas toujours le cas !

Une autre de nos préconisations voulait que le « climat social » soit exclu de la grille de notation des collèges.

Il arrive en effet que des chefs d'établissements se taisent et pratiquent le « pas de vague » par crainte que leur notation baisse. D'autres minimisent, évoquent des chamailleries ou ne voient tout simplement pas ce qui se passe, faute de temps, faute de moyens..

Il faut que les professeurs soient formés à la détection des signaux faibles, que des ambassadeurs, à qui les enfants peuvent se confier, soient clairement identifiés parmi les élèves.

Je n'incrimine pas les enseignants à qui on demande toujours plus avec toujours moins de moyens ! La solution passe d'abord par le renforcement du personnel médico-social, chargé d'écoute.. toute la chaîne doit être impliquée !

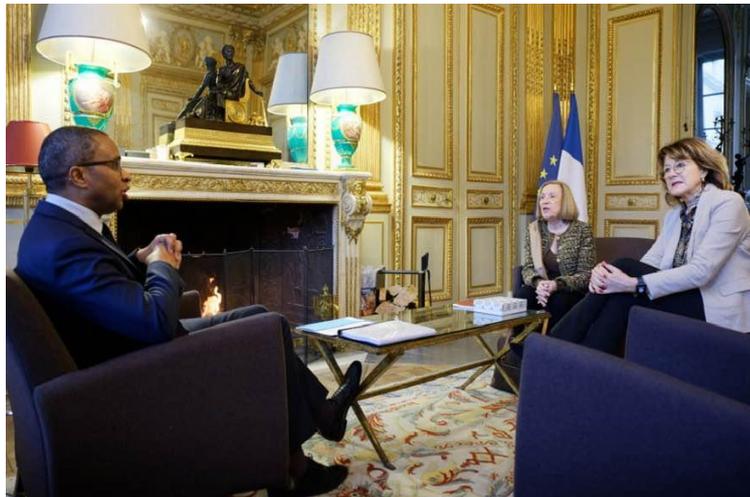
La VDC : Quelle est la situation dans le département du Pas-de-Calais ?

SVH : Nous avons eu à déplorer des drames, nous ne sommes pas meilleurs qu'ailleurs hélas ! Ce que je constate c'est que là où ça se passe bien, c'est que l'équipe éducative s'est mobilisée et utilise tous les moyens pour combattre le fléau.

Je salue les élus du Conseil Départemental du Pas-de-Calais qui mettent les moyens pour combattre le harcèlement scolaire dans tous les collèges du département (ex. : les numéros d'urgence figurent derrière les calculettes remises à tous les élèves de 6ème)

Je dois également féliciter les associations qui, dès lors qu'elle sont acceptées dans les établissements ou que ceux-ci font appel à elles et consacrent du temps à la cause, effectuent un travail formidable auprès des enfants et des enseignants.

A la fin de mon mandat, j'ai mis en place une table ronde, qui est d'ailleurs toujours d'actualité et se réunit régulièrement, rassemblant, sous la houlette du Préfet, tous les services de l'Etat en charge de la question : la police, la gendarmerie, l'éducation nationale, la justice.



Nous tenons régulièrement des réunions pour faire des points d'étape sur la mise en œuvre de ces mesures, un suivi fin de leur impact et les ajustements à opérer. Tous les acteurs sont très mobilisés !

Ceci est la preuve que localement, à condition de le vouloir, on peut décider de traiter le problème sérieusement et de chercher des solutions concrètes et efficaces.

La VDC : Sur la question du cyberharcèlement, les décideurs ont-ils vraiment une marge de manœuvre sur les réseaux sociaux ?

SVH : le harcèlement scolaire transcende les frontières physiques, notamment via sa dimension cyber. Prenant sa source au sein des établissements, il se poursuit jusque dans les foyers jusque dans l'espace intime de l'enfant qui ne trouve plus de répit.

Cependant, les décideurs n'ont que peu de marge de manœuvre... quand nous avons auditionné les responsables des réseaux sociaux nous avons vite compris que tout était très compliqué : comment vérifier (identité, âge, etc..) comment sanctionner ?

Le respect de la vie privée sur internet et l'internationalité des réseaux imposent des obstacles très difficiles à franchir, chacun rejetant la « patate chaude » sur l'autre.

L'Europe doit se saisir de cette question et contraindre les réseaux sociaux, c'est un fait de société qui doit être considéré par les candidats à l'élection européenne de juin prochain.

La VDC : Comment poursuivez-vous votre action au-delà de votre mandat ?

SVH : Lors de cette Mission d'Information, je me suis passionnée du sujet tant les conséquences de ce phénomène sont grandes sur notre jeunesse, à l'âge de l'insouciance, au moment où les fondations se forment, se consolident et impactent la vie adulte

La fin de mon mandat n'a pas sonné la fin de mon engagement politique, et je poursuis ce combat, avec les associations, avec les services de l'Etat, et me mets à la disposition de tous ceux qui estiment que mon travail et mon implication peuvent être utilisés au service des causes qui en ont besoin et des valeurs que nous défendons.

Je suis en outre membre d'une association qui agit sur l'ensemble du territoire français, et je suis engagée avec son Président pour développer des actions auprès des jeunes, des écoles, collèges et lycées sur l'ensemble de l'Occitanie.



Le Harcèlement scolaire, est aujourd'hui connu de tous, les événements dramatiques qui surviennent encore sont médiatisés et suscitent l'émotion... durant quelques semaines, puis plus rien !

La communication bat son plein, avec son lot de promesses et d'annonces faites à chaud ; mais, si on peut sentir un frémissement dans les textes, rien ne se passe dans les faits et sur le terrain et rien ne se fera sans une réelle et sérieuse volonté et des moyens renforcés. J'agis et j'y veille !

Sabine VAN HEGHE, Tarn et Garonne

DES NOUVELLES DE MONTPELLIER

Par François MAULIN



Chers camarades,

J'aimerais vous faire partager l'article du «*Journal.InfoDimanche*» de **Laurent Joffrin**, édition **24 mars 2024**.

Il s'agit d'un entretien avec **le maire de Montpellier, Michael Delafosse**, homme de gauche prenant à bras le corps les **problèmes de sécurité et de trafics de drogue dans sa ville**.

Pragmatique, partisan de l'autorité républicaine, sans aucune concession, innovant avec la création d'une brigade du logement social (équipée de gilets pare-balles, non armée mais avec maîtres-chiens, pour lutter contre les trafics et aider les gens les plus vulnérables), reconnaissant le travail remarquable de **Bernard Cazeneuve** qui a su protéger les Français lorsqu'il était en responsabilité au gouvernement.

Enfin, il est très critique à propos des dernières déclarations du président, au sujet de la participation des collectivités locales pour la réduction de la dette.

Ce qui casserait la dynamique économique de celles-ci, ainsi que de celles qui investissent, et porterait un «coup fatal» à la cohésion sociale dans nos cités, en fragilisant les équilibres budgétaires avec toutes les conséquences qui en découleraient.

Très cordialement,

François Maulin
Délégué départemental
MDC-Gironde

Finances des Départements et restrictions budgétaires du Gouvernement

Par Evelyne NACHEL



Les départements se confrontent à un double contexte dans l'élaboration de leur budget 2024:

Un contexte national qui impose aux Collectivités toujours plus de dépenses supplémentaires, peu ou pas compensées par l'Etat, comme l'avenant 43, les mesures du Ségur de la santé pour revaloriser les salaires des soignants, l'augmentation des points d'indice pour les agents du public, diverses revalorisations salariales, la revalorisation de la prime de feu, etc... Tout cela sur l'année 2023.

A côté de ces dépenses imposées, les Départements subissent les effets de l'inflation galopante, notamment en ce qui concerne l'envoie des coûts de l'énergie et des matériaux.

Quant aux recettes, dans le meilleur des cas, elles stagnent comme pour la dotation globale de fonctionnement. Des recettes pour partie volatiles, des dépenses en augmentation, des compensations financières de l'Etat insuffisantes, ce sont les paramètres avec lesquels les Départements doivent travailler pour construire les budgets.

D'ailleurs, dans une note publiée en janvier 2024, la DGFIP relève que l'épargne nette des Départements qui correspond à la part des ressources restant disponibles pour financer les investissements dévissent, passant ainsi de 8,4 milliards d'euros à la fin 2022 à seulement 3,1 milliards d'euros fin 2023, soit une baisse de 63%.

Les Départements sont la collectivité du social et de l'aménagement du territoire. Ils investissent pour entretenir et développer le réseau routier et les infrastructures. Ils œuvrent pour la protection de l'environnement et le développement durable. Ils construisent et entretiennent les collèges. Ils soutiennent l'insertion, l'emploi et le logement durable. Ils ont en charge la protection des enfants et des familles. Ils accompagnent les personnes âgées, les personnes en situation de handicap. Ils évaluent et préviennent les risques de Sécurité civile, sans oublier qu'ils favorisent le bien vivre par l'accès à la culture et au sports...

Au titre de leurs compétences essentielles, ils sont l'échelon le plus exposé pour faire face à la montée des précarités et les mieux placés pour répondre aux préoccupations des concitoyens.

L'Etat continue à charger encore les dépenses des Conseils départementaux en ignorant la dégringolade des ressources.

Si toutes les collectivités locales connaissent des difficultés financières, les Départements, étant donné la nature de leurs dépenses et la structuration de leurs recettes sont, comme le démontre un rapport très récent de la Cour des comptes, cette fois-ci plus touchés.

Evelyne NACHEL
Vice Présidente du
Département du Pas-De-Calais

MEMOIRE DE MINEURS

Par Alain DE CARRION



Portée par l'ACOM France (Association des Communes Minières de France) et son Président Jean-Pierre KUCHEIDA, la journée du 10 mars est devenue un événement incontournable sur notre bassin minier. A Vermelles comme dans d'autres communes du Territoire, un hommage a été rendu aux mineurs.

Lorsque sont évoqués les mineurs, n'oublions pas que derrière chaque visage buriné par le charbon se cachait une famille unie par une même passion, une même lutte pour un avenir meilleur. Chaque femme a soutenu son époux avec une force et une résilience exemplaires. Les enfants, témoins des dures réalités du quotidien, ont grandi dans l'ombre des puits de charbon, comprenant l'importance du travail acharné et du sacrifice.

N'oublions pas non plus nos concitoyens étrangers, en particulier la communauté polonaise, qui a joué un rôle significatif dans notre développement économique. Leur arrivée a été marquée par le courage de quitter leur patrie pour construire

une nouvelle vie façonnée par la solidarité et la fraternité au sein des mines.

Souvenons-nous de celles et ceux qui ont creusé les fondations de notre société. Leurs sacrifices ne doivent pas être oubliés, mais plutôt célébrés comme une source d'inspiration pour les générations futures.

Chaque 10 mars, engageons-nous à préserver leur héritage. Affrontons l'avenir avec la même détermination et le même esprit d'entraide qui ont caractérisé nos aïeux.



INTERVIEW

de Guillaume LACROIX

PRÉSIDENT DU P.R.G, TÊTE DE LISTE D'UNION À GAUCHE !



Election européennes 2024 : le Parti radical de gauche et ses alliés lancent leur liste

Le patron du PRG, Guillaume LACROIX, qui conduira une liste réunissant quatre autres petites formations, a estimé qu'il s'agissait là de « la seule liste de rassemblement » à gauche, assumant sa position anti-Nupes.

Le parti radical de gauche (PRG) et quatre autres petites formations politiques ont présenté, vendredi 15 mars, leur liste commune pour les élections européennes du 9 juin prochain. La « *seule liste de rassemblement progressiste* » et « *100% garantie sans Nupes* », selon Guillaume Lacroix, patron du PRG, qui la conduira.

Cette liste réunit le PRG, qui était parti lors des élections européennes de 2019 avec le Parti socialiste (PS), ainsi que : le parti régionaliste Régions et Peuples solidaires, qui faisait liste commune en 2019 avec Europe-Ecologie-Les Verts (EELV), le Mouvement des progressistes (MDP), le Mouvement des citoyens (MDC), le Collectif des sociaux-démocrates conservateurs et Volt France (issu du parti paneuropéen Volt Europa).

Quatre des composantes de la liste font partie du mouvement La Convention, lancé l'an dernier par l'ex-premier ministre Bernard Cazeneuve, qui a quitté le PS après la création de la Nupes en 2022, a précisé Guillaume Lacroix, lui-même proche de l'ancien ministre.

En deuxième position sur la liste se trouvera Lydie Massard, eurodéputée sortante (Régions et Peuples solidaires), qui siège depuis septembre dernier au Parlement européen, en remplacement, de l'écologiste Yannick Jadot, devenu sénateur. Sur la liste se trouveront aussi Patrick Molinoz vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté et délégué général du PRG, et Juliette Méadel, l'ex-secrétaire d'Etat PS chargée de l'aide aux victimes avant d'appeler à voter à Emmanuel Macron en 2017 et 2022, et de rejoindre, en 2022, la Fédération progressiste de François Rebsamen, maire de Dijon.

Opposition à l'alliance de la Nupes

« Cette liste est » une petite performance politique « de réconciliation de formations politiques jusque-là présentées comme irréconciliables », a déclaré à la presse Guillaume Lacroix, convaincu qu'elle a « un espace politique ». En se déportant vers la droite. « Emmanuel Macron a dégagé un espace, que la Nupes balkanisée, explosée, ne peut plus représenter, en raison d'un problème de crédibilité », a affirmé le patron du PRG.

« Nous avons un devoir et une exigence de responsabilité », a ajouté M. Lacroix, qui affirme avoir « tendu la main » à Raphaël Glucksmann, tête de liste du PS et de Place publique aux Européennes, au Parti socialiste et à Europe Ecologie-Les Verts pour trouver « une unité responsable », mais avoir eu en retour des « réponses délirantes ». « S'ils ont fait éclater la Nupes, pourquoi ne pas prolonger [cette démarche par] une union autour d'une gauche démocrate et républicaine », a-t-il demandé, avant d'ajouter : « Aujourd'hui, la gauche a décidé d'être inutile ».

Souhaitant « une Europe qui fonctionne, une Europe qui protège, une Europe qui respecte », les membres de la liste ont notamment insisté sur la nécessité d'une Europe où les territoires seront « mieux représentés ».

ADHÉSION 2024



NomPrénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone/...../...../...../.....

Adresse mail@.....

Date de naissance/...../..... Profession

Mandat(s) électif(s) éventuel(s)

COMITÉ LOCAL

ADHÉSION

Souhaite **ADHÉRER** au Mouvement des Citoyens pour l'année 2024 :

- Carte d'adhérent : 24 euros
- Tarif réduit étudiant et chômeur : 10 euros
- Nouvel adhérent : **GRATUIT la 1ère année**

Sympathisant : 5 euros

Cocher la formule choisie :

Paiement par chèque à l'ordre de **A.F.M.C.R 59/62**
à partir du **01/01/2024**

Paiement en espèces (**ne donne pas droit à la déduction fiscale**)

Paiement par virement IBAN **FR76 1670 6000 2416 4326 6770 002 BIC AGRIFRPP867** à partir du **01/01/2024**

Bulletin à retourner accompagné du chèque ou virement à :

MDC - 235, Route de Béthune - 62300 LENS

e-mail : mdc.mouvementdescitoyens@gmail.com

ou à votre Président de Comité local qui vous remettra votre carte d'adhésion

Pour tout paiement par chèque, un reçu fiscal vous sera fourni pour vous permettre de bénéficier d'une réduction d'impôts (pour l'année en cours, elle s'élève à 66% du montant de votre cotisation).

La loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée stipule que seule une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les personnes physiques dûment identifiées sont autorisées à verser des dons et des cotisations à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques. Le montant cumulé des dons et des cotisations d'adhérent à un ou plusieurs partis politiques est plafonné à 7 500 euros par personne et par an depuis la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013. Le Mouvement des Citoyens ne peut accepter de dons et de cotisations que par l'intermédiaire de son mandataire financier : L'Association de Financement du Mouvement Citoyen Régional (A.F.M.C.R 59/62) agréée le 19 mai 2008 en qualité d'association de financement. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. L'article 11-5 de la loi du 11 mars 1988 dispose que les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Les mêmes peines sont applicables au bénéficiaire du don versé en violation de ce texte. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse suivante : mdc.mouvementdescitoyens@gmail.com

Mouvement des Citoyens

235, Route de Béthune - 62300 LENS

03 21 43 40 88

mdc.mouvementdescitoyens@gmail.com

www.lemouvementdescitoyens.fr

BULLETIN DON 2024



NomPrénom

Adresse

Code postalVille

Téléphone/...../...../...../.....

Adresse mail@.....

Date de naissance/...../..... Profession

Mandat(s) électif(s) éventuel(s)

COMITÉ LOCAL

DON

Souhaite **SOUTENIR** le Mouvement des Citoyens avec un don de :

10€ 20€ 50€ 100€ 500€ AUTRE :€

Cocher la formule choisie :

- Paiement par chèque à l'ordre de **A.F.M.C.R 59/62** ou par virement N° **FR 1670 06000 2416 4326 67700 02 BIC AGRIFRPP867**
 Paiement en espèces (**ne donne pas droit à la déduction fiscale**)

Pour bénéficier d'une réduction fiscale, j'atteste que :

- je suis de nationalité française
 je réside fiscalement en France

Bulletin à retourner accompagné du chèque ou virement à :

MDC - 235, Route de Béthune - 62300 LENS

e-mail : mdc.mouvementdescitoyens@gmail.com

ou à votre Président de Comité local qui vous remettra votre carte d'adhésion

Pour tout paiement par chèque, un reçu fiscal vous sera fourni pour vous permettre de bénéficier d'une réduction d'impôts (pour l'année en cours, elle s'élève à 66% du montant de votre cotisation).

La loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée stipule que seule une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les personnes physiques dûment identifiées sont autorisées à verser des dons et des cotisations à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques. Le montant cumulé des dons et des cotisations d'adhérent à un ou plusieurs partis politiques est plafonné à 7 500 euros par personne et par an depuis la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013. Le Mouvement des Citoyens ne peut accepter de dons et de cotisations que par l'intermédiaire de son mandataire financier : L'Association de Financement du Mouvement Citoyen Régional (A.F.M.C.R 59/62) agréée le 19 mai 2008 en qualité d'association de financement. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. L'article 11-5 de la loi du 11 mars 1988 dispose que les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Les mêmes peines sont applicables au bénéficiaire du don versé en violation de ce texte. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse suivante : mdc.mouvementdescitoyens@gmail.com

Mouvement des Citoyens

235, Route de Béthune - 62300 LENS

03 21 43 40 88

mdc.mouvementdescitoyens@gmail.com

www.lemouvementdescitoyens.fr